# COPIE

De la Lettre écrite par Messieurs les Députés du Département de Rhône & Loire, à MM. les Administrateurs du Directoire du Département de Rhône & Loire, le 22 Juin 1791, *avant que la nouvelle de l'arrestation du Roi & de la Famille royale, dans leur marche, eût pu être parvenue à l'Assemblée Nationale.*

MESSIEURS,

L'Assemblée Nationale a donné hier des ordres au Ministre de l'intérieur, d'expédier des Couriers extraordinaires dans tous les Départements, pour les informer du départ secret du Roi avec sa Famille, & vous faire connoître en même-temps les premieres mesures qui ont été prises, dans une circonstance si importante, pour assurer la tranquillité intérieure, & annoncer à tout l'Empire François qu'il peut s'en reposer sur la vigilance & le patriotisme de ses Représentants, du soin de pourvoir à tout ce qu'on peut avoir à craindre des Ennemis qui sont à l'extérieur.

Vous devez avoir connoissance dans ce moment de cet événement, nous craindrions d'en altérer les circonstances si nous entreprenions de vous en faire le récit de mémoire; c'est dans le procès verbal même de l'Assemblée qu'il est consigné; nous espérons qu'il sera imprimé, & qu'au moins une très-grande partie de ce qu'a fait l'Assemblée Nationale, depuis hier matin 9 heures, pourra partir par ce Courier, & être joint à notre lettre.

Il est possible, Messieurs, que le temps ne suffise pas pour y joindre le Mémoire du Roi qui annonce les motifs de sa fuite, parce que cet Ecrit de la main du Roi est long; il doit être accompagné d'une Adresse de l'Assemblée Nationale aux François, afin que la Nation puisse apprécier avec connoissance de cause ce grand événement.

La choſe publique ne court pas tous les dangers dont on a voulu l'environner ; elle ſera ſauvée, ſi, à l'exemple de la Capitale & de tous les Départements qui l'avoiſinent, les autres donnent la preuve qu'ils ſont dignes de la Liberté, en montrant un courage calme, en reſpectant les Loix, en n'obéiſſant qu'à ceux qui en ſont les organes légitimes.

Jamais, Meſſieurs, l'Aſſemblée Nationale n'a recueilli des marques plus éclatantes de la confiance de cette partie de l'Empire, qui a été conſtamment témoin de ſon infatigable conſtance à lutter contre tous les orages dont elle a été environnée ; jamais elle ne fut plus tranquille, parce qu'elle a la conſcience de n'avoir voulu que le bien de la Nation, qui a voulu, & qui voudra conſtamment être libre : un même eſprit dirige dans ce moment toutes ſes opérations ; fidelle au poſte qui lui eſt confié, elle accomplira le ſerment qu'elle a fait de ſauver la Nation, & de lui donner une Conſtitution qui aſſure la liberté ; ſi elle n'en jouit pas depuis long-temps, on ſaura enfin qu'il faut ceſſer de l'en accuſer.

Vous apprendrez avec plaiſir, d'autres avec étonnement, que l'ordre n'a pas été troublé un ſeul inſtant dans la Capitale ; que cette portion de la Nation s'eſt montrée digne de la liberté, & que des hommes courageux ſe dévouent pour elle. Le Peuple, plus juſte qu'on ne penſe, connoît, lorſque perſonne ne l'égare ou ne l'entoure d'inquiétudes, que la véritable force eſt dans la Loi ; il n'obéit plus qu'à elle ; en ſe reſpectant, il fait régner l'ordre : ſi ce même eſprit ſe montre par-tout, la Nation eſt invincible.

Nous aimons à croire, Meſſieurs, que nos Concitoyens ſe montreront auſſi grands, auſſi forts que les Habitants de la Capitale : qu'ils attendent avec confiance les Décrets de l'Aſſemblée Nationale, qu'ils n'agiſſent que d'après l'impulſion que les autorités conſtituées ſeront chargées de leur donner, qu'un même eſprit dirige toutes les meſures des Corps Adminiſtratifs ; alors la Nation reſte à la place qu'elle eſt appellée à occuper.

L'action du Gouvernement n'eſt pas ſuſpendue par l'abſence du Chef du pouvoir exécutif ; il exiſte. La Conſtitution a prévu ce cas ; le mouvement du Corps politique reſte dans toute ſon activité ; la Nation a heureuſement des Miniſtres qui ſe ſont aujourd'hui montrés dignes de ſa confiance ; tous étrangers au parti qu'a pris le Roi, ils ſervent la Patrie, il lui ſont fideles.

Les Officiers généraux qui ſe trouvent à Paris, tous les Commandants des Corps, ont manifeſté le même attachement à la Nation.

M. Daffry, Commandant du Régiment des Gardes Suiſſes, a le premier donné cet exemple, & chargé du commandement en chef dans la diviſion qui renferme la Capitale, les Troupes ont un Général patriote.

M. de Rochambeau a été appellé à l'Aſſemblée Nationale; & après avoir donné une aſſurance déja certaine par la connoiſſance de ſon caractere, il a été invité de concourir, avec les Miniſtres & le Comité Militaire, à déterminer les meſures de défenſe que les circonſtances pourroient exiger.

L'Aſſemblée Nationale, ne voyant autour d'Elle que des hommes animés d'un même eſprit, dirigés vers un ſeul but, le bien public & le maintien de la Conſtitution, ſe flatte qu'Elle apprendra ſucceſſivement que les François ſont par-tout les mêmes.

Nous vous invitons, Meſſieurs, à employer tous les moyens qui ſont en votre pouvoir, pour entretenir l'ordre dans votre Département. Votre civiſme va ſe montrer, dans cette circonſtance, dans toute ſon énergie; & la ſageſſe de vos meſures, combinées avec les Corps deſtinés à ſeconder votre action, rempliront toutes les vues de l'Aſſemblée Nationale, dont la marche ſera ferme, prudente & modérée; car jamais une Nation n'eſt plus forte, que lorſqu'elle aſſocie la fermeté à la prudence, afin d'être juſte dans le moment où elle ſe trouve ſeule l'arbitre de ſon ſort.

Pour nous, Meſſieurs, dévoués ſans réſerve pour le ſalut de l'Empire, que nos Concitoyens apprennent par vous que, réſolus à tous les ſacrifices, il n'en eſt aucun qui nous paroiſſe pénible; nous ſerons payés de tous, ſi, dirigés par leur intérêt, ils ſecondent nos efforts; nous ſerons ſûrs alors qu'ils en recueilleront le prix.

Hâtez-vous, Meſſieurs, de nous inſtruire de ce qui ſe paſſe dans votre Département; vous pouvez apprécier notre empreſſement à en être informés, par celui que vous avez de recevoir des avis & des inſtructions; vous recevrez toutes celles qui vous ſont néceſſaires par le Miniſtre de l'intérieur. Nous ne doutons pas du zele que vous mettrez dans l'exécution de toutes les Loix.

M. de Crillon l'ainé, Commandant en chef la Diviſion de votre Département, retenu à l'Aſſemblée Nationale, où il a donné des preuves de civiſme, écrit à M. de Hallot, Commandant en ſecond, pour l'informer des réſolutions de tous les Généraux; il communiquera le même eſprit aux troupes qu'il commande; ou plutôt il le trouvera dans tous les Militaires François, qui marcheront toujours dans le ſentier de l'honneur, & ſe montreront fideles à la Nation qui s'honore de compter de pareils Citoyens au nombre de ſes Défenſeurs.

Appellez tous les Citoyens à l'union : les diſſentiments d'opinions ſeroient funeſtes à tous. Dans les circonſtances actuelles, la Nation doit former une ſeule famille ; les grandes Cités ont ſur-tout un intérêt preſſant à montrer cette union : elle ſera le rempart le plus redoutable à oppoſer à nos ennemis. Le plus petit déſordre peut devenir funeſte à tous ; la Loi doit ſeule régner & attirer le reſpect de tous, obtenir la plus rigoureuſe obéiſſance.

Nous ſommes, &c.

*Signé*, MILLANOIS, GOUDARD, GIRERD, PERISSE-DU-LUC, & COUDERC.

*P. S.* Le Procès-verbal n'eſt pas achevé d'imprimer, nous ne pouvons le joindre à notre Lettre.

A LYON, de l'Imprimerie d'AIMÉ DE LA ROCHE, aux Halles de la Grenette. 1791.